



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili  
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Session d'été 2024  
Conseil national

# Recommandations du CSAJ

Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) représentant un demi-million d'enfants et de jeunes au travers de ses 59 organisations de jeunesse s'engage pour les intérêts de ces dernier\*ères.

Vous trouverez dans le document suivant les positions du CSAJ quant aux objets concernant la jeunesse que vous allez traiter durant la session.



# Recommandations

Date	No	Objet	Page
● 29.05.2024	<a href="#">24.031</a>	Objet du Conseil fédéral : Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028 <i>Propositions de minorité pour les arrêtés fédéraux FF 2024 906 et FF 2024 914</i>	3
● 30.05.2024	<a href="#">22.4505</a>	Motion : Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant	4
● 30.05.2024	<a href="#">23.3198</a>	Motion : Campagne de sensibilisation et formation sur le thème "environnement et santé"	5
● 10.06.2024	<a href="#">23.3490</a>	Motion : Prévenir l'extrémisme climatique	6
● 10.06.2024	<a href="#">23.3771</a> <a href="#">23.3172</a> <a href="#">23.3173</a> <a href="#">23.3174</a> <a href="#">23.3175</a>	Postulats : Suivi de la révision du droit pénal en matière sexuelle	7
● 12.06.2024	<a href="#">24.3398</a>  <a href="#">23.309</a>	Motion : Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile Initiative déposée par un canton (SO) : Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile	8

- 
- Adoption de l'objet recommandée
  - Adoption de l'objet sous réserve (spécifications dans la recommandation)
  - Rejet de l'objet recommandé
- 

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
031 326 29 36, nadine.aebischer@csaj.ch

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date	29.05.2024
Objet	<a href="#">24.031</a> : Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028  Objet du Conseil fédéral
Contenu de l'objet	Le Conseil fédéral définit la politique de formation, de recherche et d'innovation pour les années 2025 à 2028. Il prévoit des investissements à hauteur de 29,2 milliards de francs maximum. Objectif : maintenir la Suisse à la pointe dans le domaine FRI.
Position du CSAJ	<p>Le CSAJ considère que les modifications apportées par les commissions quant à la mobilité internationales, les bourses des étudiant*es ou artistes étranger*ères ainsi que les montants des taxes d'études pour les étudiant*es étranger*ères ne reflètent par les besoins actuels et ne favorisent pas l'égalité des chances dans le domaine l'éducation.</p> <p><u>Proposition de minorité FF 2024 914 – Loi sur les EPF</u> : Il est essentiel de rendre accessible la formation aux jeunes de tous les milieux socio-économiques. Réduire les bourses d'études ou augmenter les montants des taxes pour les étudiant*es étranger*ères n'est pas une solution viable et ne garantit par l'égalité des chances.</p> <p><u>Proposition de minorité FF 2024 906 – Coopération et mobilité internationale</u> : Le financement a déjà subi deux coupures budgétaires, ainsi il est nécessaire de ne pas réduire une troisième fois les 251.3 millions de francs à disposition pour les activités menées dans le cadre des programmes internationaux de mobilité et de coopération en matière de formation. Les chiffres montrent une augmentation constante de la demande depuis 2016, les projections minimalistes indiquent une croissance de 5 à 10 % par an. De plus, l'association à Erasmus+ reste un objectif du Conseil fédéral. Il est crucial de préparer le terrain en allouant des ressources substantielles aux mobilités et coopérations internationales dans tous les secteurs de formation.</p> <p>Garantir l'égalité des chances et soutenir la mobilité internationale sont essentiels pour répondre aux besoins actuels ainsi que maintenir la compétitivité et la réputation de la Suisse dans le domaine de l'éducation.</p>

**Recommandation** Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'accepter l'objet du Conseil fédéral avec les deux propositions de minorité pour les arrêtés fédéraux FF 2024 906 et FF 2024 914.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
 031 326 29 36, nadine.aebischer@csaj.ch

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date	30.05.2024
Objet	<a href="#">22.4505</a> : Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant Motion Müller-Altarmatt
Contenu de l'objet	La motion charge le Conseil fédéral de créer ou d'adapter les bases légales pour la collection de données sur la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse. Une harmonisation des systèmes et des notions cantonaux ainsi que la création d'une statistique nationale devraient permettre des comparaisons nationales concernant l'aide, la protection et la participation des enfants et des jeunes en Suisse.
Position du CSAJ	<p>Le CSAJ constate la nécessité d'améliorer la collecte de données concernant les enfants en Suisse, en accord avec les recommandations du Réseau suisse des droits de l'enfant. Actuellement, des lacunes significatives persistent, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance, la santé des enfants et des jeunes, ainsi que dans les domaines de l'asile, de la cybercriminalité et de la traite des enfants.</p> <p>Les statistiques actuelles ne parviennent pas à fournir une vision complète de la situation des enfants et des jeunes en Suisse. Les données sont souvent fragmentées et ne permettent pas d'obtenir une image claire des problèmes spécifiques auxquels elles*ils sont confronté*es. Par conséquent, il est difficile d'identifier les besoins particuliers de certains groupes vulnérables d'enfants et de prendre des mesures adaptées pour les protéger.</p> <p>De plus, il existe un manque flagrant de données détaillées sur des aspects cruciaux de la vie des enfants, tels que les enfants exposé*es à la violence domestique. Sans ces informations, il est impossible d'évaluer pleinement l'ampleur de ces problèmes et de mettre en place des interventions efficaces pour les prévenir et les combattre.</p> <p>En résumé, l'amélioration de la collecte de données est essentielle pour identifier les lacunes dans la protection des droits des enfants en Suisse, évaluer l'efficacité des politiques publiques et mettre en œuvre des mesures ciblées pour garantir le bien-être de tou*tes les enfants et des jeunes.</p>

**Recommandation** Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'accepter la motion.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
031 326 29 36, nadine.aebischer@csaj.ch

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date	30.05.2024
Objet	<a href="#">23.3198</a> : Campagne de sensibilisation et formation sur le thème "environnement et santé"  Motion Prelicz-Huber
Contenu de l'objet	La motion demande à la Confédération et aux acteurs de la santé publique de mettre en place une campagne d'information pour sensibiliser la population aux risques environnementaux sur la santé, tels que le réchauffement climatique et la pollution. De plus, elle requiert la création d'un programme de formation continue destiné aux professionnels de la santé, mettant en évidence les liens entre l'environnement et la santé humaine, ainsi que le rôle crucial du personnel de santé dans ce domaine.
Position du CSAJ	<p>D'une part, le CSAJ s'engage en faveur de la santé des enfants et des jeunes, via son programme de promotion Voilà. Ce projet vise à intégrer la prévention et la promotion de la santé dans le travail des associations de jeunesse. La promotion de la santé ne consiste pas uniquement à permettre aux êtres humains de profiter de leur potentiel de santé. Il s'agit également de créer des conditions cadres permettant aux gens de vivre une vie saine. Les crises climatique et environnementales inquiètent les jeunes et donc aussi les organisations de jeunesse. La jeunesse joue un rôle primordial dans le mouvement en faveur du climat, plusieurs Session des jeunes ont déjà traité des questions concernant les crises climatique et environnementales et certaines organisations membres du CSAJ se consacrent entièrement à ce sujet.</p> <p>En fournissant des formations spécifiques sur le lien entre l'environnement et la santé, la motion répond directement aux objectifs du CSAJ en matière de promotion de la santé des jeunes. Par exemple, la sensibilisation à la pollution de l'air, aux risques accrus de maladies respiratoires et aux effets du réchauffement climatique sur la santé contribue à renforcer la conscience environnementale des jeunes et à les préparer à agir pour un avenir plus durable. Cette approche proactive s'aligne parfaitement avec les efforts du CSAJ pour habiliter les jeunes à devenir des agent*es de changement conscient*es et responsables, capables de promouvoir la santé et le bien-être dans leur communauté et au-delà.</p>

**Recommandation** Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'accepter la motion.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
031 326 29 36, [nadine.aebischer@csaj.ch](mailto:nadine.aebischer@csaj.ch)

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date 10.06.2024

Objet [23.3490](#) : Prévenir l'extrémisme climatique

Motion Egger

Contenu de l'objet La motion demande au Conseil fédéral d'ajouter une disposition au code pénal pour sanctionner les actes de blocage de la circulation intentionnellement. Elle prévoit des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement ou une amende. Cette initiative découle des actions menées par certains militant\*es climatiques, qualifié\*es de "terroristes climatiques", qui ont récemment perturbé le trafic routier, notamment en bloquant des rues et en tentant d'occuper des sites.

Position du CSAJ Le CSAJ prend en considération la position du Conseil fédéral selon laquelle il n'y a pas lieu de légiférer davantage en ce qui concerne les actions de blocage de la circulation. Le code pénal et le droit pénal accessoire disposent déjà de dispositions suffisantes pour traiter les situations telles que les blocages de routes et les perturbations de la circulation – articles 144 (dommages à la propriété), 181 (contrainte), 186 (violation de domicile) et 237 (entrave de la circulation publique). De plus, le Conseil fédéral souligne que les peines encourues pour de telles infractions correspondent à celles réclamées dans la motion.

Le CSAJ reconnaît l'importance de garantir la sécurité publique et de prévenir les perturbations excessives de la vie quotidienne causées par ces actions de protestation. Cependant, il souligne également l'importance de protéger le droit fondamental à la liberté d'expression et de réunion, en particulier pour les jeunes qui cherchent à faire entendre leur voix sur des questions cruciales telles que l'urgence climatique.

Dans ce contexte, le CSAJ est d'avis qu'il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection de l'ordre public et le respect des droits démocratiques, plutôt que de recourir à des mesures répressives supplémentaires. Le CSAJ encourage le dialogue et la collaboration entre les autorités, les militant\*es climatiques et les jeunes pour trouver des solutions constructives à la crise climatique, tout en respectant les droits démocratiques et en garantissant la sécurité de tou\*tes les citoyen\*nes.

Recommandation Pour ces raisons, le CSAJ recommande de rejeter la motion.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
031 326 29 36, [nadine.aebischer@csaj.ch](mailto:nadine.aebischer@csaj.ch)

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date	10.06.2024
Objet	<a href="#">23.3771 / 23.3172 / 23.3173 / 23.3174 / 23.3175</a> : Suivi de la révision du droit pénal en matière sexuelle Postulats Funicello / Mahaim / (Bellaiche) Christ / Maitre / von Falkenstein
Contenu de l'objet	À la suite de l'adoption de la révision du droit pénal en matière sexuelle, le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un processus de suivi et d'évaluation quant à la mise en œuvre de la loi. Afin de garantir une application efficace du droit pénal en matière sexuelle, il convient d'observer et d'évaluer la jurisprudence à venir ainsi que la pratique des autorités de poursuite pénale (police, Ministère public, tribunaux) à chaque étape de la procédure.
Position du CSAJ	La révision du droit pénal en matière sexuelle est d'une grande importance pour la protection des mineur*es. Ce changement de paradigme est extrêmement important pour la protection de l'intégrité sexuelle de tou*tes les jeunes. La nouvelle définition du viol, la pénalisation des actes sexuels lors de refus – par des mots, des gestes ou l'état de choc – du*de la partenaire ainsi que la prévention sont particulièrement décisives. La législation a un impact significatif sur le comportement de la population et donc sur le développement des jeunes. Pour garantir un développement sain, il est indispensable de s'assurer de la bonne mise en œuvre des modifications du Code pénal.
Recommandation	Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'accepter les postulats.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
031 326 29 36, nadine.aebischer@csaj.ch

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

# Recommandations

Date	12.06.2024
Objet	<a href="#">24.3398</a> , <a href="#">23.309</a> : Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infant-juvénile  Motion de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN Initiative déposée par un canton (SO)
Contenu de l'objet	La motion et l'initiative chargent le Conseil fédéral d'entreprendre les démarches utiles afin de garantir, dans toute la Suisse, la fourniture des soins dans le domaine de la psychiatrie infant-juvénile.
Position du CSAJ	<p>Le CSAJ accorde une importance particulière au domaine de la santé psychique. Les organisations membres du CSAJ, Pro Juventute, CIAO.ch et Zeta Movement s'engagent activement pour la promotion de la santé psychique des enfants et des jeunes ainsi que pour la prévention de la violence et du suicide. La santé psychique est une partie fondamentale de la santé globale et nécessite la même promotion que la santé physique. Une attention particulière doit être accordée à celle des enfants et des jeunes, qui sont particulièrement exposé*es – de part le stade de développement neurobiologique – au risque de développer des troubles psychiques (<a href="#">Parker et al., 2020</a>). Les conséquences d'un stress psychique ou physique pendant l'enfance peuvent entraîner des répercussions à long terme sur la vie à l'âge adulte. Les différents rapports sur la santé mentale (<a href="#">Pro Juventute</a> ou <a href="#">Obsan</a>) ou le <a href="#">stress des enfants et des adolescents*es</a> mettent en lumière l'augmentation des signes de troubles et de détresses psychiques des enfants et des jeunes entraînée par la pandémie de COVID-19. La dernière enquête de l'Obsan démontre que la santé psychique s'est plutôt détériorée depuis la pandémie de Corona. La santé psychique des jeunes, en particulier, est préoccupante. En effet, 36 pourcents des jeunes femmes interrogées font état de graves manifestations de symptômes.</p> <p>Malgré ces constats, seul un petit nombre de jeunes ont accès à une prise en charge adéquate (<a href="#">Weisz et al., 2017</a>) et selon les estimations selon les estimations actuelles et en raison de la prévalence élevée chez les jeunes en Suisse, environ 375 000 personnes souffrant de troubles psychiques n'ont accès à aucune aide. En sachant que les chances de succès d'une intervention préventive chez les jeunes sont particulièrement élevées, il est d'importance cruciale d'assurer un accès adéquat aux soins en psychiatrie pour les enfants et les jeunes.</p>
Recommandation	Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'accepter la motion et l'initiative.

**Contact / Kontakt** Nadine Aebischer, Responsable politique,  
 031 326 29 36, [nadine.aebischer@csaj.ch](mailto:nadine.aebischer@csaj.ch)

**Info** [www.sajv.ch](http://www.sajv.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)